



Tourcoing

Hôtel de Ville
10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

DGA Ressources Internes et Modernisation
Direction de la Commande Publique,
des Affaires Juridiques et Immobilières

DCPAJI_AR2022_0090

Délégation de fonction et de signature à M.
Eric DENOEUDE, Adjoint au Maire

Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et particulièrement l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes et à des membres du Conseil Municipal ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire le 13 septembre 2020 ;

Vu la délibération n° 2 du 13 septembre 2020 fixant à 19 le nombre des Adjointes et Adjointes de quartiers,

Vu la délibération n° 3 du 13 septembre 2020 portant élection des Adjointes et Adjointes de quartiers ;

Vu la délibération n° 5 du 13 septembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° SAJP 2020 - 454 du 14 septembre 2020 portant délégation de fonction et de signature à M. Eric DENOEUDE, Adjoint au Maire ;

Considérant que les Adjointes au Maire sont par de la loi, officiers d'Etat Civil, et officiers de Police Judiciaire ;

Considérant qu'il convient pour la bonne marche des affaires communales d'attribuer à M. Eric DENOEUDE, Adjoint au Maire, une délégation de fonction et de signature ;

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Délégation de fonction et de signature est attribuée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à M. Eric DENOEUDE, Adjoint au Maire relative

- à la **Sécurité et la Prévention, aux Droits des Victimes, à la Laïcité et aux Cultes, et à la Condition animale.**

ARTICLE 2 : Les champs de la délégation impliquent l'initiative, la préparation, la mise en œuvre et le suivi des orientations et projets municipaux, la coordination des différents acteurs et intervenants, la participation aux travaux des instances, comités et commissions, et réseaux d'information.

A cet effet, délégation de signature est également consentie pour :

- Toutes correspondances, pièces administratives, dans le champ de cette délégation.
- Les conventions approuvées par délibération du conseil municipal et conclues avec les différents partenaires de la Commune.
- Les bons de commandes qui procèdent de l'exécution d'un marché ou accord-cadre, les factures en attestation du service fait, les certificats.

- Arrêtés et actes administratifs tenant à l'exécution des pouvoirs de police du Maire ayant pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.
- Toutes les commandes d'un montant inférieur à 25 000 € HT relevant du champ de la délégation Sécurité et la Prévention, Droits des Victimes, Laïcité et Cultes, Condition animale.

La signature sera précédée de la mention « Par délégation du Maire ».

ARTICLE 3 : M. Eric DENOEUDE exerce effectivement ces attributions d'Adjoint au Maire depuis son élection le 13 septembre 2020 ; Sa délégation de signature pour l'ensemble des actes nécessaires à l'exercice des fonctions déléguées ci-avant prendra effet à la date d'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : L'arrêté n° SAJP 2020 - 454 du 14 septembre 2020 portant délégation de fonction et de signature à M. Eric DENOEUDE est abrogé.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera

- inscrit au registre des actes de la mairie,
- transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts de France,
- transmis à Madame la Trésorière de TOURCOING,
- et notifié à l'intéressé délégataire.

ARTICLE 6 : La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 26 Septembre 2022.

Doriane BECUE
Maire de TOURCOING
dbecue@ville-tourcoing.fr



Signature et paraphe de l'Adjoint délégataire :

Exécutoire le :

10 OCT. 2022

TOURCOING - COMMUNE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_AR2022_090 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 26/09/2022

Objet : Délégation de signature à Eric DENOEUDE

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de fonctions

Date de télétransmission : 10/10/2022 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI_AR2022_0090 - D_l_gation de signature _ Eric DENOEUDE.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20220926-DAJI_AR2022_090-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 10/10/2022

